

Compte rendu de l'Assemblée générale de l'Association *Recherche & Régulation*

18 décembre 1997

Membres de l'Association présents ou représentés : 27

1. Bilan général de l'Association Recherche et régulation 1996-1997.

Michel Vernières fait part des activités du groupe « Développement ». Les activités de ce groupe devraient s'orienter l'an prochain vers un séminaire abordant des thèmes transversaux et des questions de conceptualisation. Une motivation pour ce groupe pourrait être une participation active à la préparation du prochain numéro de *l'Année de la Régulation*.

Nos collègues japonais éditent leur propre version de la *Lettre de la régulation*. De même J.Neffa édite une version en espagnol de la *Lettre de la régulation*.

La nouvelle revue *l'Année de la régulation*, vient de paraître et concrétise un projet qui avait été annoncé lors de la précédente assemblée générale (cf. point 4 de l'ordre du jour).

2. Bilan financier de l'association.

Pascal Petit, trésorier de l'association, dresse l'état des comptes (voir comptes annexés à ce compte rendu).

L'association a bénéficié pour l'année 1996-1997 de ressources exceptionnelles issues de droits d'auteurs sur *L'Etat des savoirs* (13 370F), auxquelles on doit un solde créditeur de 12 553F.

L'objectif d'équilibrer les comptes en assumant toutes les charges de l'impression et de diffusion de la *Lettre* est atteint.

P.Petit propose pour donner davantage de substance à l'adhésion à l'association de porter la cotisation de 250F à 300F (de 100 à 200F pour les étudiants) et de donner en échange un exemplaire de *l'Année de la régulation* (acheté par l'association au prix de revient). Il s'agit aussi par cette initiative d'améliorer la rentrée des cotisations, d'éviter une trop grande dispersion des versements tout au long de l'année, et de limiter le nombre de relances. Cette proposition est acceptée par l'assemblée. Les comptes sont votés par l'assemblée.

Le principe d'un affichage publicitaire sur *l'Année de la régulation* est aussi adopté (Bénédicte Reynaud, Bruno Théret). On retient également l'idée d'organiser une présentation pour le prochain numéro.

3. La nouvelle organisation de la *Lettre de la régulation*.

A compter du numéro 23, la rédaction de *La lettre de la régulation* est confiée à Bénédicte Reynaud. La diffusion est de nouveau organisée au CEPREMAP, ce qui devrait permettre une gestion plus simple. Le changement de lieu et de responsabilité est accepté par l'assemblée générale.

Un débat s'engage sur le contenu de la *Lettre*. On insiste sur la nécessité de maintenir les dimensions actuelles de la lettre (6 pages) et de contraindre les contributeurs au point théorique à respecter un nombre de signes raisonnable. Comme pour *l'Année de la régulation*, on évoque le risque de fonctionner en circuit fermé mais les contributions ont été jusqu'à maintenant très ouvertes. Il serait cependant utile de commander de temps en temps une revue critique de littérature

régulationniste sur un thème donné. Bénédicte Reynaud se propose de rendre compte, peut-être en étoffant l'éditorial, des réactions aux contributions, qui ne prennent pas nécessairement la forme d'un texte élaboré comme pour les anciennes "controverses". Le principe est retenu de diffuser les réactions des lecteurs grâce au serveur de la lettre (Bénédicte Reynaud et Yves Saillard). Robert Guttman a par ailleurs l'intention de développer un site régulation pour les Etats-Unis.

4. La nouvelle revue *l'Année de la régulation*.

Ce premier numéro, qui avait fait l'objet d'une présentation par Frédéric Lordon et par Bruno Théret juste avant la tenue de l'assemblée générale, est l'occasion d'un débat dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'intérêt d'avoir mené rapidement à bien un tel projet ;
- le maintien sans doute dans les numéros suivants du format général de la revue : permettre, si leur intérêt le justifie, la publication de longs articles, ce que n'autorisent pas les revues académiques ; rassembler deux types de contributions : celles qui s'inscrivent dans un dossier thématique et des articles très ouverts ;
- le risque de paraître fonctionner en circuit fermé ;
- le rappel qu'une revue existe d'abord grâce au travail de son comité de rédaction et que les suggestions et les bonnes volontés sont toujours les bienvenues ;

A l'issue de ce débat, Benjamin Coriat et Bénédicte Reynaud décident de se joindre au Comité de rédaction.

Le délai de mi-juin qui s'impose pour la remise des articles, limite le choix des thèmes que l'on peut proposer pour le prochain numéro. Deux thèmes ont été évoqués : l'analyse économique des problèmes de développement (autour du groupe Michel Vernières : voir point 1 de l'ordre du jour), et la politique économique avec le débat sur le champ des économistes tel que l'aborde Frédéric Lebaron dans les derniers *Actes de la Recherche* (F. Lordon).

5. Autres projets.

Outre le groupe Développement, 2 nouveaux groupes de travail pourraient se mettre en place :

- un groupe autour des questions de régulation sectorielle et spatiale, avec Christian Du Tertre. Il est prévu que ce groupe se réunisse au rythme d'une journée chaque trimestre, avec une première réunion le 27 janvier ;
- un second groupe, dont les modalités de fonctionnement restent à préciser s'intéresserait aux fondements conceptuels de la régulation.

Le projet initial d'organiser chaque année des « Journées de la régulation » est évoqué. Plusieurs thèmes de discussion sont envisagés. Bernard Billaudot indique, du point de vue d'un enseignant, l'intérêt qu'il y aurait à débattre de la façon d'enseigner la théorie de la régulation. Pour Pascal Petit, ces journées pourraient s'articuler autour des travaux des groupes qui auraient fonctionné régulièrement. Les journées pourraient aussi être consacrées à des tables rondes introduites par 3 ou 4 intervenants. La proposition est faite d'une organisation de la prochaine Journée de la régulation à Aix, avec comme thème possible les relations entre recherche, industrie et gouvernement (M. Gadille).